



Vezin-le-Coquet

VEZIN 2020
« ENSEMBLE IMAGINONS DEMAIN »

CHARTRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

« Engagements éthiques de la Commune de
Vezein-le-Coquet et de ses habitants pour 2005 – 2020 »



ADEME



1) Qu'est-ce que le développement durable ?

L'idée du développement durable¹ vise à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Il conduit donc :

- d'une part, à utiliser de manière raisonnée les ressources naturelles afin de les ménager à long terme
- d'autre part, à ne pas mettre en danger les écosystèmes naturels qui nous font vivre : l'atmosphère, le sol, l'eau, et les êtres vivants.

Le choix d'un nouveau type de développement s'impose donc. Equitable et solidaire entre les générations, le développement durable touche à plusieurs sphères de la vie :

- l'économie
- l'environnement naturel
- le social

Les actions à promouvoir résultent des initiatives à prendre par les pouvoirs publics, mais aussi par les citoyens dans leurs comportements individuels et collectifs ayant des incidences concrètes dans la vie quotidienne. Cette Charte repose sur les convictions des uns et des autres à promouvoir dans le temps, d'autres comportements, d'autres pratiques.

C'est pourquoi la Municipalité de Vezin-le-Coquet s'engage à mettre en œuvre les principes du développement durable avec ses habitants, considérant que c'est aussi à leur niveau qu'il convient d'agir, sans attendre des initiatives plus globales, qu'ils appellent toutefois de leurs vœux.

2) Une initiative de démocratie participative s'inspirant du développement durable

A la fin de l'année 2004, la Municipalité de Vezin-le-Coquet a lancé une démarche participative visant à réfléchir à l'évolution de la commune à l'horizon 2020. Cette initiative intitulée « Vezin-le-Coquet 2020, Ensemble imaginons demain » a permis à une cinquantaine d'habitants volontaires de formuler des scénarios pour leur avenir autour de quatre thèmes :

- La nature dans la cité de demain.
- Les mobilités et les transports.
- La citoyenneté, le lien social et l'animation communale.
- Les citoyens dans les espaces publics de demain.

La présente Charte, directement inspirée des travaux des ateliers de créativité et des orientations de la Municipalité, définit les grands principes que la commune s'engage à respecter et auxquels les habitants de la commune sont invités à adhérer dans le cadre de leur comportement quotidien.

Le Projet Educatif Local élaboré dans le cadre d'une démarche similaire de démocratie participative avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux (parents, enseignants, associations, commune, élus..) complète la Charte.

La présente Charte constitue un document de référence à caractère permanent. Elle est déclinée en plans d'actions appelés à vivre et à évoluer au cours des quinze prochaines années.

¹ Ce concept fait ici référence au rapport Brundtland (1987) et à la Conférence de Rio sur l'Environnement et le développement (Juin 1992).

Cette charte comprend 8 grands chapitres :

- La démocratie participative
- L'éducation et la formation
- L'environnement et les biens naturels communs
- Les choix de consommation
- La vie économique
- La mobilité et la sécurité
- La vie sociale, l'aménagement urbain et l'habitat
- La coopération intercommunale et institutionnelle

2) Les engagements éthiques

Chapitre 1 : La démocratie participative

Les élus municipaux, les agents communaux et les responsables d'associations seront formés aux pratiques de la démocratie participative.

La Municipalité s'attachera à développer une vision partagée du développement durable auprès des citoyens, des acteurs locaux et de l'administration communale.

Pour la mise en place d'actions d'intérêt général (pédi...bus, plan de déplacement urbain, projet éducatif local...), les décisions du conseil municipal seront prises après une large information et consultation de la population.

Chapitre 2 : L'éducation et la formation

Les enfants d'aujourd'hui seront les adultes de demain. Ils seront sensibilisés dès le plus jeune âge (parents, école, loisir) au concept du développement durable et à ses implications sur les gestes de la vie quotidienne.

Les parents, de par leur rôle d'éducateur, les sensibiliseront au respect du bien commun et au respect des institutions par leur implication à la démocratie participative.

Les élus s'impliqueront dans les projets éducatifs.

La mémoire collective, l'histoire locale et l'identité communale seront valorisées auprès des enfants et des jeunes, mais également auprès de tous les habitants.
La formation tout au long de la vie sera encouragée.

Chapitre 3 : L'environnement et les biens naturels communs

Le développement et la gestion de la commune s'appuieront systématiquement sur le principe d'anticipation voire parfois de précaution.

Le développement de la commune sera poursuivi en veillant à un équilibre entre les zones urbanisées et les secteurs naturels et agricoles. La ceinture verte sera préservée entre Rennes et Vezin-le-Coquet.

Les espaces agricoles non urbanisables seront préservés, la qualité des sols protégée et le maillage du bocage poursuivi.

L'aménagement urbain assurera une communication aisée à pied ou à bicyclette entre les quartiers et le centre, d'une part, entre les différents quartiers, d'autre part.

L'implantation et le choix des zones d'activités seront définis de façon à limiter les éventuelles nuisances pour les habitants et pour l'environnement.

Tout sera mis en oeuvre pour préserver la qualité de l'air et la qualité de l'eau, les zones humides, les corridors écologiques et la biodiversité.

Tout sera mis en oeuvre pour limiter la consommation d'énergie, rechercher l'efficacité énergétique des bâtiments (isolation..) et pour développer l'utilisation des énergies renouvelables.

Chapitre 4 : Les choix de consommation

Chacun s'attachera à consommer mieux en évitant le gaspillage.

La réduction du volume des déchets constituera un objectif pour tous par une consommation responsable et en portant attention au tri, à la ré- utilisation et au recyclage.

Les équipements électroménagers et d'éclairage seront choisis en fonction du critère de moindre consommation d'énergie et d'eau.

L'objectif de limiter la consommation d'eau potable sera recherché en permanence.

Tous les acteurs locaux seront sensibilisés aux commerces et aux services de proximité.

Les commerces locaux seront invités à proposer des produits de qualité dans tous les domaines, pour fidéliser la clientèle locale.

Chapitre 5 : La vie économique

L'activité économique sera poursuivie pour offrir des emplois de proximité et pour maintenir l'attractivité de la commune au sein de Rennes Métropole.

La vocation commerciale et de services du centre bourg sera renforcée à partir de ses implantations actuelles pour en faire un véritable pôle attractif.

Le marché, générateur d'animation et de convivialité, sera dynamisé.

Chapitre 6 : La mobilité et la sécurité

Pour concilier le « droit » des citoyens à la mobilité et les objectifs de développement durable, il est indispensable :

- De promouvoir les modes de transport collectif, le co-voiturage
- De favoriser le recours au vélo et à la marche à pied pour les déplacements courts
- De permettre l'accessibilité à nos équipements, à nos services municipaux, à nos espaces publics pour toutes les personnes à mobilité réduite.

La Municipalité poursuivra son action auprès des autorités compétentes pour concrétiser la démarche de création d'une halte ferroviaire sur sa commune autour d'un pôle de service, à proximité des futures zones à urbaniser.

Toutes les mesures seront prises pour limiter le trafic routier de transit sur son territoire, en limitant notamment la vitesse dans le centre bourg et pour rendre plus sûrs les différents modes de déplacement.

Chapitre 7 : La vie sociale, l'aménagement urbain et l'habitat

7-1 La vie sociale

La municipalité et les professionnels de l'agriculture favoriseront les échanges entre les urbains et les ruraux

Les relations intergénérationnelles, la convivialité et l'entraide seront favorisées et développées. La réduction des inégalités sera un objectif permanent.

La municipalité œuvre pour un service public de qualité, accessible à tous et à son développement.

Les nouveaux habitants seront accueillis suivant des modalités qui impliqueront conjointement les élus, les anciens habitants et les associations.

Une politique de mixité sociale visant à une répartition équilibrée sera conduite sur l'espace de la commune (différents niveaux de revenus, gens du voyage...).

Des équipements et un aménagement d'espaces publics adaptés favoriseront le développement de l'animation et des activités sportives, artistiques et culturelles. La municipalité incitera à l'implication bénévole des citoyens.

Dans le cadre de l'urbanisation, des espaces à fonction sociale non définie seront ménagés pour que les habitants puissent y développer des projets collectifs.

La municipalité sera attentive aux jeunes en leur proposant des actions partagées pour contribuer à leur insertion dans la ville et à leur épanouissement.

L'émergence de pratiques culturelles favorisant une dynamique communale sera encouragée.

La Municipalité s'engage à préserver l'autonomie de chaque association. Chacune d'elles sera invitée à élaborer un projet s'inscrivant dans les orientations de la présente Charte qui seront portées à la connaissance de la population.

7.2 L'aménagement urbain et l'habitat

La recherche d'une cohérence entre la répartition des zones d'habitat et la localisation des emplois et des équipements publics et privés constituera un objectif majeur.

Les monuments emblématiques de l'identité communale et le patrimoine local seront préservés, rénovés et mis en valeur.

Une attention particulière sera apportée à la localisation, la fonctionnalité et à la qualité architecturale des services publics (mairie, salle polyvalente, écoles, bibliothèque, médiathèque, crèche, bâtiments pour l'accueil des personnes âgées...) et à la localisation des commerces et des services.

L'implantation d'une maison médicale sera réfléchie avec les professionnels de santé.

La ZAC des Champs Bleus visant la haute qualité environnementale, servira de référence en terme de projet urbain.

Les objectifs du Programme Local de l'Habitat seront respectés.

La construction ou la restauration des bâtiments communaux respecteront les engagements de la Charte.

Chapitre 8 : La coopération intercommunale et institutionnelle

Dans l'esprit de cette charte, la Municipalité poursuivra son engagement en faveur d'une coopération intercommunale et institutionnelle :

- Pour partager et mutualiser certains services publics de proximité comme l'accueil à la petite enfance, l'accueil des personnes âgées...
- Pour développer notre action en faveur de l'emploi en lien avec les actions du réseau de l'ouest de Rennes Métropole.
- En s'impliquant dans les projets de l'Etat et des collectivités territoriales dans le sens de l'intérêt général pour le centre pénitentiaire, le Barreau de Pont-Lagot, l'évolution de la deuxième ceinture, la suppression des passages à niveau...
- En s'opposant au côté de la population et des instances de Rennes Métropole, à la réalisation du Barreau de Vezin.
- En poursuivant au sein de Rennes Métropole son implication pour une prise en compte toujours plus grande, des préoccupations en terme de déplacements, d'environnement, de déchets...

Conclusion

La commune s'engage en signant cette Charte, à :

Décliner les orientations en plans d'actions,

Prioriser celles-ci en conseil municipal en tenant compte de ses moyens techniques et financiers,

Mettre en place progressivement des animations pour que les citoyens soient informés et puissent être associés aux décisions locales,

Conduire progressivement un travail d'évaluation et de suivi des actions,

S'inscrire dans les objectifs du protocole de Kyoto.

Poursuivre les échanges d'expériences avec Rennes Métropole et d'autres villes pour aboutir à une synergie des actions locales en faveur du développement durable.

Listes des actions déclinées des engagements et des objectifs de la charte (Liste non exhaustive appelée à évoluer)

Chapitre 1 : La démocratie de proximité

- Mise en place de commissions extra municipales
- Mise en place d'un référent dans chaque quartier (élu ou, à défaut, un citoyen volontaire)

Chapitre 2 : L'éducation et la formation

- Des conférences ou des réunions d'information seront encouragées sur des thèmes comme la santé et l'environnement, l'alimentation, le sport, la consommation.
- La municipalité s'attachera à fournir des équipements scolaires adaptés.

Chapitre 3 : L'environnement et les biens naturels communs

- Réduction du trafic de transit sur la voie principale qui traverse la commune
- Lutte contre les rejets de toutes natures dans l'atmosphère
- Protection et entretien des rivières, zones humides et nappes phréatiques.
- Protection des corridors écologiques de la vallée de la Flume et de la vallée du Lagot
- Protection contre les pollutions (engrais, pesticides, produits phytosanitaires).
- Plantation de haies bocagères et développement de la biodiversité.
- Information régulière des habitants sur la qualité des eaux et la qualité de l'air
- Limiter la consommation d'énergie (Capteurs solaires et panneaux photovoltaïques, géothermie, éolienne, bois de chauffage.....).

Chapitre 4 : Les choix de consommation

- Consommer mieux :
- En évitant le gaspillage
- En incitant à la consommation de produits solidaires issus du commerce équitable.
- En privilégiant la consommation de produits locaux, régionaux et de saison.
- Limiter la consommation d'eau potable par :
- Le choix de la douche et non du bain.
- La pose d'économiseurs d'eau sur les robinets.
- Les chasses d'eau économiques sur les WC.
- La Récupération des eaux pluviales pour les WC et l'arrosage
- En proposant des composteurs près des particuliers

Chapitre 5 : La vie économique

- Dynamiser le marché : Etude auprès de la population pour connaître les attentes
- Les agents communaux intégreront le développement durable dans le fonctionnement des services

Chapitre 6 : La mobilité et la sécurité

- Un réseau de pistes cyclables et de chemins piétonniers sera développé sur la commune pour relier, d'une part, chaque quartier au centre et d'autre part, les quartiers entre eux. Ce réseau sera sécurisé et interconnecté avec des équipements communs et les espaces publics de la commune.
- Le pédi-bus sera soutenu et encouragé pour les enfants de 5 à 11 ans.
- La Municipalité poursuivra auprès des autorités compétentes, la démarche de création d'une halte ferroviaire sur sa commune autour d'un pôle de service, à proximité des futures zones à urbaniser.
- De la même façon, la Municipalité poursuivra auprès des autorités de la Métropole le développement des lignes de bus ainsi qu'un mécanisme de tarification incitative pour encourager le recours aux transports en commun.

Chapitre 7 : La vie sociale, l'aménagement urbain et l'habitat

Favoriser les échanges

- en développant les chemins de randonnées sur la campagne,

- en concertation avec les communes avoisinantes, mais aussi en aidant à la mise en place de "portes ouvertes" chez les agriculteurs volontaires.

Favoriser les relations intergénérationnelles

- Participation des aînés au Pédibus, à l'aide aux devoirs
- Contribution des jeunes à des actions en faveur des personnes âgées

Favoriser le dynamisme communal (Festival de musiques actuelles, cafés concerts, réactualisation de la fête de St Jean...)

Les promoteurs et les habitants qui s'engagent dans une démarche de construction seront fortement invités à :

- Rechercher des nouvelles formes d'habitat correspondant à un habitat plus dense
- construire des logements très économes en énergie
- recourir aux énergies renouvelables.

Chapitre 8 : La coopération intercommunale et institutionnelle

S'impliquer dans les projets de l'état (exemples : centre pénitentiaire, halte ferroviaire, suppression des passages à niveau, Barreau de Pont- Lagot,...)

Ont collaboré à l'écriture de cette Charte :

Les Vezinois :

BAUDET Thierry, BILLON Christine, BOCH Françoise, BOIVIN Kérian, BURLOT Roger, BUTAUD Bernard, BUTAUD Odile, CAUBEL Georges, CHAMPAGNE Anne, CHÂTEL Daniel, CHEVILLARD Robert, CHEVRET Didier, CHEVRIER Stéphane, CORTYL Daniel, COURANT Jérôme, DARTIGUENAVE Jean-Yves, DIOT Isabelle, DUTOIR Michel, EID Milad, FAFIN Monick, GACEL Marie-Laure, GALLENNE Gérard, GAUDIN Patrice, GERONDEAU Jean-Pierre, GERONDEAU Simone, GUILLOTIN René, HIREL Loïc, HUET Armel, JEANTIL Sophie, JEZEQUEL Guy, JURET-TARDY Carole, LATIMIER JOUAN Josiane, LE BOT Jean-Michel, LE COQ Sophie, LE GOFF Maryline, LE MER Guillaume, LE SAUCE Stéphane, LEBASTARD Monique, LECACHEUR Jean-Marc, LECROSNIER Madeleine, MAINGUENE Jean, MALNOË Claude, MALNOË Danièle, MOUTON André, MOYSAN Jean-Claude, PADOVANI Charles, PEREIRA Valérie, PIHAN Julien, PINAULT Romain, PITARD Patrick, PLAINE Michel, PLESTAN Albert, POUSANOFF Catherine, REILLON Marie-Pierre, ROUAULT Jacques, SAKHO Aïda, SORIN Gisèle, TREBIER Jacques, VILAIN Didier et VILBOUX Jean-Yves.

Le personnel communal de Vezin-le-Coquet

Le LARES

ZAC Atalante Champeaux
3, Allée Adolphe Bobierre - 35000 Rennes
Tél. : 02 23 46 14 70 - Fax : 02 23 46 14 75
Lares@uhb.fr
www.lares-35.org

Conseil local à l'énergie (Le Clé)

20, avenue des français libres - 35000 RENNES
Tél. : 02 99 35 23 50 - Fax : 02 99 35 23 58
cle3@wanadoo.fr
www.conseil-local-energie.com

ADEME Bretagne

33 Boulevard Solférino - CS 41217 - 35012 RENNES CEDEX
Tél. : 02 99 85 87 00 - Fax : 02 99 31 44 06
ademe.bretagne@ademe.fr
www.ademe.fr/bretagne
Site Internet National : <http://www.ademe.fr>

Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (AUDIAR)

CS 46911 - 35069 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 01 86 40 - Fax : 02 99 01 86 69
audiar@audiar.org
www.audiar.org

Rennes Métropole

16, bd Laënnec - CS 44 220 - 35042 Rennes cedex
Tél. : 02 99 01 86 86 - Fax : 02 99 31 47 33
www.rennes-metropole.fr